

Image not found or type unknown



L'agence me demande de mettre a disposition pour mon locataire

Par **devaut**, le **20/09/2012** à **21:35**

Bonjour,
je loue mon bien. l'agence ,me demande de mettre une bouteille de gaz ,car je n'ai pas le gaz de ville .cette bouteille servira uniquement pour la plaque de cuisson .suis je obligé ?
merci pour vos reponses

Par **Lag0**, le **21/09/2012** à **06:57**

Bonjour,
Vous louez meublé ou vide ?
Si vide, vous n'avez pas à mettre de bouteille de gaz, c'est du ressort du locataire s'il décide (et si c'est autorisé dans le logement) d'avoir une gazinière.